

# Conférence des maires

## Le Cailar à la Manade Agnel

05/06/2025

### ORDRE DU JOUR :

- **09h30** Accueil café
- **10h00** Intervention sur les « Écoutes Territoriales »
- **10h30** Point d'étape de l'évaluation du Projet de Territoire
- **11h00** Bilan et avancement du Conseil de Développement
- **12h00** Apéritif suivi du repas servi à table



Lors de cette journée, le PETR Vidourle Camargue a eu le plaisir d'accueillir **77 participant-e-s**, parmi lesquels des **élu-e-s**, des **technicien-ne-s** et des **partenaires** du territoire.

Pour rappel, la **conférence annuelle des maires** constitue un temps fort de la vie du PETR. Elle est pensée comme un **moment privilégié d'échange**, de partage d'expériences et de réflexion collective. Chaque année, une **thématique spécifique** est choisie pour nourrir les discussions, en lien avec les grands enjeux du territoire.

Cette journée permet ainsi de **faire le point sur les actions en cours**, de **présenter des démarches innovantes** et de **favoriser la coopération entre les acteurs locaux**.

## ► Mot d'accueil et d'introduction de la Conférence des Maires

M. TÉNA Joël (maire de Le Cailar), suivi de M. AGNEL Jean-Elie (hôte de la Manade Agnel) et de M. MARTINEZ Pierre (Président du PETR Vidourle Camargue).

Pierre Martinez rappelle que la conférence annuelle des maires constitue un moment fort pour le PETR Vidourle Camargue. Elle réunit, dans un esprit de partage et de dialogue, l'ensemble des élus du territoire, mais aussi les agents et partenaires investis dans la dynamique territoriale. Depuis 2023, cette journée prend une dimension nouvelle avec la mise en lumière d'une thématique centrale, choisie pour structurer les échanges et nourrir la réflexion collective.

En 2023, à Lunel-Viel, les discussions s'étaient centrées sur les enjeux liés à la ressource en eau, un sujet crucial pour nos territoires méditerranéens. En 2024, à Codognan, c'est la question des mobilités qui a mobilisé les acteurs locaux.



Pour cette édition 2025, nous avons souhaité mettre à l'honneur un pilier essentiel de notre gouvernance : le Conseil de Développement. Cette journée est ainsi dédiée à la valorisation de ses travaux, à la présentation des Écoutes Territoriales menées avec le réseau TCO, ainsi qu'à un point d'étape sur l'évaluation du Projet de territoire en cours.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des élus, agents et partenaires présents aujourd'hui pour leur mobilisation, leur engagement et leur volonté de participer à un programme que nous avons souhaité riche, vivant et ouvert au dialogue. Nous adressons un remerciement tout particulier à Monsieur Jean-Elie Agnel, pour son accueil au sein de ce lieu singulier et emblématique de notre territoire.

## ► Intervention sur les « Écoutes Territoriales »

Mme GONZALEZ Carine, consultante-écoutante et M. PAMBOUR Sylvain, facilitateur-écoutant - (TCO)

Mme Gonzalez et M. Pambour sont intervenus pour présenter la démarche des Écoutes Territoriales, portée par le réseau régional Territoires et Citoyens d'Occitanie (TCO), un acteur engagé dans le développement local. Ce réseau propose divers dispositifs : des rencontres entre porteurs de projets, des webinaires, mais surtout les Écoutes Territoriales, véritable temps de réflexion et d'exploration pour les territoires.

La démarche des Écoutes Territoriales a été initiée en 2014 par l'UNADEL (Union nationale des acteurs du développement local). Depuis, plus de 40 territoires ont été "écoutés" autour du thème central de la gouvernance et des transitions. L'approche vise quatre objectifs : dresser une photographie sensible du territoire, valoriser les initiatives locales, mettre en réseau les territoires ayant participé, et accompagner l'émergence de pistes de travail.



Chaque cycle d'écoute s'articule autour d'une thématique précise. Pour la période 2023-2024, les réflexions portent sur la façon d'habiter, travailler et agir ensemble à l'heure des transitions. Les cycles précédents ont notamment abordé l'articulation entre initiatives citoyennes et action publique locale. Une documentation riche et en accès libre est disponible sur le site de l'UNADEL : <https://unadel.org/actions-chantiers/ecoutes-territoriales-et-citoyennes>.

### La démarche se déroule en quatre grandes étapes :

1. Une préparation en amont, sur la thématique choisie ;
2. Une visite de terrain de deux jours et demi, menée par des binômes ou trinômes d'écouterants, au cours de laquelle sont réalisés des entretiens et collectés des verbatims ;
3. Une restitution en plusieurs temps : restitution-miroir aux acteurs locaux, fiche synthèse du territoire, rencontre inter-territoires et synthèse des grands enseignements ;
4. Enfin, un bilan est établi pour évaluer le dispositif et envisager un accompagnement éventuel.

**Les Écoutes Territoriales présentent plusieurs avantages :** elles offrent un regard extérieur, favorisent un temps de recul et de réflexion, permettent de réengager des dynamiques de coopération, et facilitent une réflexion partagée.

Toutefois, elles ont aussi des limites : il est impossible d'écouter tous les acteurs d'un territoire ni de tout retranscrire. Les solutions émergent des échanges, mais aucune recommandation formelle n'est imposée. Il s'agit d'une photographie générale du territoire, non d'un diagnostic individuel des structures.

**L'équipe d'écoute est constituée de sept professionnels issus d'horizons variés** : une accompagnatrice de projet, un consultant-facilitateur, une enseignante-chercheuse, un attaché territorial retraité, un représentant de l'APAJH au Comité Local pour l'Emploi, une ingénieure agricole et une coordinatrice de la Fédération des MJC. Du côté du PETR, l'équipe mobilisée est composée de technicien-ne-s et d'élu-e-s.

**Lieux et typologie de rendez-vous** : dans le cadre des Écoutes menées sur le territoire Vidourle Camargue, 30 entretiens ont été réalisés, répartis entre entretiens individuels (15), réunions collectives (11), temps ouverts (3) et un café citoyen. Au total, 101 personnes ont été écoutées, parmi lesquelles des élu-e-s, des acteurs économiques et associatifs, des membres de services publics et des citoyen-ne-s.

**Les premiers retours permettent de dégager plusieurs tendances fortes** : Le territoire Vidourle Camargue est globalement perçu comme un lieu agréable à vivre, suscitant un fort attachement aux traditions et paysages locaux. Toutefois, les personnes rencontrées ont également exprimé des inquiétudes face aux effets du changement climatique. La question de la démocratie locale a été évoquée, avec des exemples positifs comme les conseils municipaux des jeunes, qui sont perçus comme des espaces d'expression prometteurs.

Pour prolonger ces échanges dans un cadre plus informel, les intervenants ont invité les participants à discuter autour de l'apéritif sur le thème des attachements au territoire, afin de continuer à faire vivre cette dynamique d'écoute.

À noter : une restitution miroir est organisée avec les acteurs et actrices écouté-e-s, le mercredi 25 juin à 18h00, à l'Espace République de Vergèze.

## ► Point d'étape de l'évaluation du Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue

Mme ESNAULT Amandine, stagiaire – (PETR Vidourle Camargue)

Mme Esnault a présenté l'avancée des travaux liés à l'évaluation du Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue. Elle a tout d'abord rappelé qu'il s'agit d'un document stratégique, construit autour des grandes orientations communes aux cinq EPCI du territoire. Ce projet a pour vocation de mutualiser les priorités locales en une vision partagée et cohérente.

L'évaluation en cours a plusieurs objectifs : proposer aux élu-e-s une analyse critique des orientations actuelles, les aider à prendre des décisions éclairées en vue d'éventuels ajustements de la stratégie, et enfin nourrir la réflexion en amont du futur Projet de Territoire.



### • Présentation de la méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée pour cette évaluation repose sur trois grandes phases :

**La phase de cadrage** a consisté à définir les objectifs de l'évaluation, identifier les données nécessaires et organiser leur collecte. L'évaluation s'appuie notamment sur l'analyse de la gouvernance du PETR, des moyens humains et financiers mobilisés, ainsi que de chacune des grandes orientations du projet. Une partie du livrable final comprendra des préconisations concrètes.

**La phase opérationnelle** a impliqué la réalisation d'entretiens avec des membres du Bureau, la mise en relation des missions du PETR avec les orientations du projet grâce à un diagramme de logique d'impact, et la conduite d'écoutes territoriales. Ces dernières mêlent une approche qualitative (entretiens) et quantitative (questionnaires, données statistiques).

**La phase de synthèse**, encore à venir, aboutira à la validation des résultats, à la rédaction du rapport final et à sa communication.

### • Premiers éléments de l'évaluation

Parmi les premiers éléments recueillis, issus notamment des entretiens menés avec les membres du Bureau du PETR, il ressort que les délégations actuelles sont perçues comme pertinentes et transversales. Les réunions sont jugées efficaces, bien documentées, et suffisamment informatives pour éviter des débats trop longs. Le PETR est reconnu

pour son rôle de conseil, d'accompagnement et de soutien financier auprès des EPCI. Il est clairement identifié par les élu-e-s, même s'il reste encore peu connu du grand public.

Concernant les orientations, plusieurs axes du Projet de Territoire sont déjà bien couverts par les actions menées.

#### 1. « Qualité Environnementale »

Objectif : « préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité » et « sensibiliser et éduquer à l'environnement, au développement durable et aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants ».

#### 2. « Agriculture et de la Pêche »

Objectif : « Accompagner et promouvoir une gouvernance alimentaire locale » et « Accompagner le développement et la valorisation des productions de qualité » sont majoritairement développés.

#### 3. « Accueil et Développement d'Entreprises »

Objectif : « Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux »

Pour conclure, Mme Esnault a souligné que les thématiques appelées à devenir prioritaires dans le futur sont la gestion de l'eau, les mobilités et l'agriculture.

Elle a invité les participants à contribuer à cette évaluation en répondant au **questionnaire actuellement en ligne**, afin d'enrichir les données quantitatives et de faire remonter des perceptions de terrain.

### ► **Présentation du Conseil de Développement**

**M. GRAS Philippe, Vice-Président délégué au CODEV, M. CONSTANT Claude, Président du CODEV, M. CAMBESSEDES Frédéric, référent pour le CODEV (PETR Vidourle Camargue)**

M. Philippe Gras et M. Claude Constant, rappelle le rôle fondamental du Conseil de Développement (CODEV). Ils ont insisté sur son indépendance, la qualité du travail mené par ses membres et leur engagement bénévole au service du territoire. Leur mission principale est d'apporter un éclairage citoyen utile aux élu-e-s dans le cadre de leurs décisions.



M. Frédéric Cambessède, référent pour le Conseil de Développement au sein du PETR Vidourle Camargue, a ensuite présenté plus en détail cette instance participative.

Le Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue est une assemblée consultative, composée de vingt citoyennes et citoyens bénévoles, désignés pour une durée de six ans. Ces membres sont issus de domaines variés – économique, social, culturel, scientifique ou associatif – et sont répartis à raison de quatre représentants par EPCI. Ils sont choisis pour leur diversité de profils, afin de garantir une représentation fidèle de la société civile.

Le CODEV a pour vocation de travailler de manière autonome sur des thématiques librement choisies, en cohérence avec les enjeux du territoire. Ses objectifs sont multiples : il s'agit tout d'abord d'apporter un regard citoyen sur les politiques publiques menées par le PETR, mais aussi de veiller à la cohérence globale des actions, de mobiliser les forces vives locales grâce à des commissions thématiques, de favoriser la participation des habitantes et habitants, et enfin de valoriser les richesses du territoire.

Depuis son renouvellement en 2021, le Conseil de Développement fonctionne selon un règlement intérieur et une charte de bonne conduite qui encadrent son mode d'action. Les membres se réunissent en séance plénière une fois par trimestre, afin de faire le point sur l'avancement des travaux, d'échanger sur les orientations et de formuler des avis argumentés. En parallèle, plusieurs commissions thématiques ont été créées pour approfondir certains sujets spécifiques, choisis en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Ces commissions permettent un travail collectif fondé sur l'écoute, la confrontation des points de vue et l'intelligence partagée, avec pour objectif final d'accompagner les choix des élu-e-s.

À ce jour, neuf commissions sont actives : elles portent sur le Permis de louer, le Photovoltaïque dans les collectivités, les Mobilités, l'Eau potable, les TPE et filières d'avenir, la Pêche et l'Aquaculture, la Gestion des **déchets et les Tiers-lieux**. Ces thématiques illustrent la volonté du CODEV d'être au plus près des enjeux concrets du territoire, et d'agir en tant que force de proposition.

Pour retrouver l'ensemble des travaux du CODEV Vidourle Camargue, un livret de présentation est disponible au lien suivant : [Livret CODEV](#)

## ► Bilan et avancement de la commission Pêche et Aquaculture du Conseil de Développement

M. CONSTANT Claude, M. DIREXEL Bernard, Mme MARTINEZ Danièle, Mme GODET-GILBERT Stéphanie, membres du CODEV – (PETR Vidourle Camargue)

En lien avec la mission FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture), la commission a pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances sur la filière pêche et aquaculture ;
- D'identifier les problématiques du secteur et proposer des solutions concrètes pour en assurer la pérennité ;
- D'informer les acteurs locaux sur les dispositifs d'aide du FEAMPA.



La commission a mis en œuvre une démarche de terrain fondée sur des enquêtes qualitatives et une concertation étroite avec les parties prenantes. 23 enquêtes de terrain dont 11 avec des structures en lien avec les acteurs, 7 avec des pêcheurs et aquaculteurs et 5 avec des entreprises de valorisation et de vente.

### • État des lieux

**Pêche professionnelle :** Le territoire compte environ 800 pêcheurs professionnels, générant un chiffre d'affaires annuel de 100 millions d'euros. Environ 70 % de la production est exportée, principalement vers l'Italie et l'Espagne. Toutefois, un enjeu majeur se profile à l'horizon : d'ici 2035, la moitié des pêcheurs actuels devraient partir à la retraite, soulevant des interrogations sur le renouvellement des générations.

**Pêche en étang :** Six étangs sont actuellement exploités par 16 pêcheurs. Les principales espèces capturées sont les joels, dorades, sandres, brochets et anguilles. Certaines espèces, bien que présentes, sont très peu pêchées : écrevisses américaines, crabes bleus, carpes et silures.

**Aquaculture :** Cinq entreprises aquacoles ont été identifiées sur le territoire. Elles produisent notamment de l'artemia, du bar, de la spiruline et des algues roses. À noter, toutefois, l'absence d'activités conchylicoles.

**Valorisation et commercialisation :** Le territoire compte neuf poissonneries, dont 50 % des produits commercialisés proviennent de la mer et seulement 5 % des étangs locaux. Le saumon demeure le produit le plus demandé par les consommateurs. Trois entreprises de transformation sont recensées : Maison du Fumoir, Côté Fish et Enjolras, qui participent activement à la valorisation des produits de la mer. Enfin, le coût élevé du poisson sauvage pousse de nombreux restaurateurs à se tourner vers le poisson d'élevage, perçu comme une alternative plus accessible.

### • Problématiques

**Dégradation des milieux :** Les milieux aquatiques du territoire subissent une dégradation progressive. La salinité des eaux est particulièrement élevée, ce qui perturbe l'équilibre écologique. L'oxygénation de l'eau est insuffisante, affectant la survie de nombreuses espèces. De plus, les équipements utilisés pour la pêche sont vieillissants et mal entretenus.

Le braconnage constitue une menace importante, tout comme la pêche récréative, qui exerce une pression croissante sur certaines espèces, notamment le bar et la dorade. Par ailleurs, on observe une prolifération d'espèces invasives, comme le crabe bleu, qui déséquilibrent les écosystèmes locaux.

La qualité de l'eau est également compromise par les rejets provenant des bateaux et des stations d'épuration. Ces pollutions multiples fragilisent l'ensemble du milieu aquatique.

Sans action rapide, certaines activités halieutiques pourraient disparaître d'ici une vingtaine d'années. En outre, la gestion de l'eau a des répercussions sur d'autres secteurs économiques du territoire, notamment la viticulture, la production de fruits et légumes, ainsi que sur la qualité des paysages.

**Espèces au suivi particulier :** Certaines espèces nécessitent une attention particulière. L'huître plate, par exemple, a quasiment disparu du territoire et doit faire l'objet d'un programme de réintroduction.

Par ailleurs, plusieurs espèces montrent des signes de nanisme, un phénomène qui pourrait être lié au réchauffement climatique.

Enfin, l'anguille est en forte régression. Si aucune mesure de protection n'est mise en place rapidement, cette espèce pourrait cesser d'être exploitée localement.

**Contraintes liées aux filières :** Le secteur de la pêche rencontre plusieurs obstacles. Les pêcheurs sont rarement associés aux réflexions concernant la gestion de l'eau, ce qui limite leur participation aux décisions qui les concernent directement.

Ils doivent également faire face à des conflits d'usage avec d'autres activités, notamment agricoles ou touristiques. De plus, la profession connaît un vieillissement notable, avec peu de jeunes pour assurer la relève.

Les réglementations européennes, comme le plan de gestion WestMed, imposent de nouvelles contraintes qui complexifient encore davantage l'exercice du métier.

La filière aquacole est confrontée à des freins importants. Elle nécessite des investissements conséquents, difficiles à mobiliser pour les petites structures locales.

Les zones disponibles en mer sont souvent trop peu profondes pour accueillir certaines formes d'élevage.

Enfin, l'aquaculture est parfois perçue, à tort ou à raison, comme une concurrence déloyale par les pêcheurs traditionnels, ce qui freine la coopération entre les deux secteurs.

- **Opportunités**

**Pêche professionnelle :** Plusieurs pistes peuvent être explorées pour renforcer et pérenniser la filière de la pêche professionnelle. Il est essentiel d'associer davantage les pêcheurs aux réflexions liées à la gestion de l'eau, afin de construire des solutions partagées et adaptées aux réalités du terrain.

La mise en place d'un plan de gestion à l'échelle prud'homale permettrait de mieux organiser l'activité et de garantir une exploitation durable des ressources.

La réparation et la modernisation des équipements de pêche est également une priorité. De même, le déploiement de points de vidange pour les eaux usées des bateaux, à l'image des dispositifs déjà en place, contribuerait à réduire la pollution. Il conviendrait également de trouver des solutions techniques pour gérer le trop-plein d'eau lié aux fortes pluies, afin de limiter les rejets polluants des stations d'épuration.

Enfin, la poursuite des études sur les espèces locales et l'expérimentation de la capture d'espèces invasives, comme le crabe bleu, représentent des leviers concrets pour mieux comprendre et gérer les écosystèmes.

**Valorisation des produits :** Des opportunités existent également dans la transformation des produits de la mer et des étangs. Il s'agirait d'augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques en développant leur transformation locale.

La création de nouveaux produits à base d'espèces peu connues ou invasives permettrait d'élargir l'offre tout en contribuant à la régulation des populations nuisibles.

Il serait également pertinent d'expérimenter de nouvelles formes de cultures, comme l'aquaculture multi-trophique (associant différentes espèces complémentaires) ou la culture hors sol, offrant des perspectives innovantes et durables.

- **Initiatives inspirantes**

**Pour une meilleure gestion des milieux et des espèces :**

- À Palavas, une licence de pêche dans les étangs a été instaurée afin de mieux réguler l'effort de pêche.
- Toujours à Palavas, un plan de gestion de la zone de pêche est en cours d'élaboration à l'échelle de la prud'homie, dans le but de mieux encadrer les activités halieutiques.
- Le Comité régional des pêches mène une réflexion sur la mise en œuvre d'un projet ciblé contre le crabe bleu, visant à limiter sa prolifération et ses effets néfastes sur les écosystèmes.

**Pour la production, la transformation et la vente de produits**

- À Palavas, l'inauguration d'une conserverie artisanale offre une sécurité financière aux pêcheurs tout en permettant de valoriser localement les produits de la mer.
- Dans le bassin de Thau, une réflexion est en cours autour de la création d'une filière dédiée aux oursins et aux algues, encore peu exploitées mais riches en potentiel.
- En Bretagne, des projets innovants voient le jour, comme la conception de planches de surf à partir d'algues séchées, un matériau aussi résistant que le polyuréthane et plus respectueux de l'environnement.

- **Poursuite des travaux**

Les travaux de la commission se poursuivront jusqu'à la fin du troisième trimestre 2025. Cette période permettra d'approfondir les analyses, de consolider les propositions et de favoriser l'émergence de projets concrets au service d'une pêche et d'une aquaculture durables sur le territoire.

► **Bilan et avancement de la commission Gestion des déchets du Conseil de Développement**

**M. AVESQUE Alain, M. BARONI Julien, M. FLUTET Gilles, M. RODRIGUEZ Denis, M. ROUGER Bernard, M. SEIGNEURIN Stéphane, membres du CODEV – (PETR Vidourle Camargue)**

---

La gestion des déchets constitue aujourd'hui un enjeu particulièrement sensible et d'actualité. Elle est encadrée par une réglementation stricte, à la fois nationale et locale. Des efforts significatifs sont menés à plusieurs niveaux – État, collectivités territoriales, associations – afin de mieux contrôler, traiter et réduire les déchets. Cette problématique englobe de nombreux volets : la réduction à la source, le tri, la collecte, l'élimination, le coût du traitement, ou encore l'impact environnemental.

La prise de conscience citoyenne progresse. En effet, les Français sont globalement de meilleurs trieurs qu'auparavant, mais rencontrent encore des difficultés à réduire la quantité de leurs déchets au quotidien. Cette évolution des

comportements, bien que positive, reste insuffisante face à l'urgence écologique et aux objectifs de transition imposés par la loi.

Pour mieux comprendre les réalités du terrain et identifier les leviers d'action, une démarche de terrain a été engagée. Elle s'est appuyée sur plusieurs types d'approches : une visite d'incinérateur, des rencontres avec des responsables « déchets » au sein de plusieurs EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), des échanges avec des professionnels du secteur, ainsi qu'une recherche documentaire approfondie sur les bonnes pratiques et les projets inspirants menés ailleurs en France.

- **Recommandations**

**Encourager la réduction des déchets :** La réduction des déchets à la source est un objectif prioritaire. Elle passe notamment par la promotion de produits réutilisables tels que les sacs en tissu, les gourdes ou les contenants rechargeables. Un travail en partenariat avec les commerçants pourrait être engagé afin de favoriser la vente en vrac et sans emballage.

Concernant le gaspillage alimentaire, il est recommandé de veiller à la mise en place d'accords de redistribution des invendus, notamment via les associations d'aide alimentaire. Dans les cantines scolaires, une vigilance particulière doit être portée à l'organisation des repas, par exemple en évitant le gaspillage de pain ou d'autres denrées fréquemment jetées.

**Encourager le recyclage et la réutilisation :** Il est souhaitable de soutenir la mise en œuvre de **recycleries** sur le territoire du PETR. Ces structures permettent de collecter, réparer et revendre à bas prix des objets initialement voués à l'abandon. Des ateliers de réparation peuvent aussi être encouragés, en lien avec les associations ou les tiers-lieux. Par ailleurs, une meilleure valorisation des objets et matériaux réutilisables (vente d'occasion, dons, etc.) est à développer. Lors des manifestations publiques, un soutien logistique peut être apporté aux associations (sacs de tri, gobelets réutilisables, signalétique claire) afin de faciliter le tri des déchets en temps réel.

**Faciliter la gestion des déchets des artisans et commerçants :** Les professionnels rencontrent des freins pratiques pour accéder aux déchetteries : l'éloignement des sites, la complexité du tri, ou encore le manque d'accompagnement. Il est important de noter que ce ne sont pas les taxes qui freinent la dépose, mais bien les contraintes logistiques. Pour lutter contre les dépôts sauvages, il est recommandé de rendre les déchetteries plus accessibles aux professionnels, avec une meilleure répartition sur le territoire, et d'envisager un accompagnement au tri par les équipes sur place. Une meilleure signalétique, des horaires adaptés et des services simplifiés pourraient considérablement améliorer la situation.

**Renforcer la sensibilisation et l'éducation :** Une communication claire, répétée et multicanal est essentielle. Il serait pertinent de publier régulièrement des informations dans les revues locales, de faciliter l'accès à ces contenus sur les sites internet des EPCI et de diffuser des guides pratiques sur la gestion des déchets.

Des événements publics peuvent être organisés autour de ces thématiques : campagnes d'affichage, réunions citoyennes, actions sur les réseaux sociaux ou collectes spécifiques (médicaments, piles, etc.). Il est aussi recommandé de développer des ateliers éducatifs pour les écoles, les structures de la petite enfance et le grand public. Des dispositifs comme les visites du chalet Pic et Étang, le Camion des solutions ou les collectes citoyennes dans la nature peuvent être valorisés et étendus.

**Optimiser les services et pratiques :** Un état des lieux des pratiques actuelles a mis en lumière des disparités entre communes et communautés de communes en matière de gestion des déchets : tonnage par habitant, fréquence des collectes, modalités de facturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM), ou encore gestion des déchets professionnels.

Il semble nécessaire de réaliser une estimation actualisée des besoins, en croisant les services existants, les coûts engagés et les attentes des habitants. Cette analyse permettrait d'identifier des marges de progrès, en s'appuyant notamment sur les expériences réussies déjà observées sur le territoire.

## ► **Conclusion de la Conférence des Mairies**

**M. MARTINEZ Pierre (président du PETR Vidourle Camargue).**

---

Pierre Martinez reprend la parole pour conclure cette matinée d'échanges. Il adresse ses remerciements chaleureux à l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs présentations et la richesse des réflexions partagées.

Il invite ensuite tous les participants à prolonger ces échanges dans un cadre exceptionnel, autour d'un verre de l'amitié et d'un repas partagé, placés sous le signe de la convivialité et du partage.